

**Réalisation d'une œuvre graphique sur la façade Nord  
du bâtiment situé Place de la Mutualité**

**Cahier des Clauses Particulières**

**Objet: Conception et réalisation d'une œuvre graphique sur la façade Nord du bâtiment situé Place de la Mutualité à la Roche-sur-Yon.**

**Acheteur :**

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Place du Théâtre - BP 829

85021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Contact : 02.51.47.48.19

Site internet : <http://www.larochesuryon.fr>

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Comptable public assignataire des paiements**

Service de Gestion Comptable Yon - Vendée

40, rue Gaston Ramon

BP 835

85021 La Roche-sur-Yon

## SOMMAIRE

### **ARTICLE 1 – Présentation de la commande**

1. Présentation du projet
2. Site d'implantation
3. Descriptif de la commande
4. Les attentes des habitants
5. Contraintes et spécifications
6. Conditions de la commande
7. Conditions financières
8. Durée et délais exécution

### **ARTICLE 2 – Proposition et signature du candidat**

### **ARTICLE 3 – Acceptation de l'offre**

### **ANNEXE 1 – Photos du Mur**

### **ANNEXE 2 – Plans du Mur**

## **ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE LA COMMANDE**

### **1 – Présentation du projet**

Dans le cadre de sa politique culturelle et de sa volonté de développer l'art dans l'espace public via son projet culturel de territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre ornant le pignon aveugle d'un immeuble d'habitations appartenant à ORYON (société d'économie mixte de La Roche-sur-Yon Agglomération) et situé dans le quartier du Bourg-sous-La-Roche.

Adresse du bâtiment support de l'œuvre :

Place de la Mutualité - parcelle cadastrée section BX521 ; La Roche-sur-Yon.

Le site étant en accès libre, il n'y aura pas de visite organisée.

La superficie du pignon mis à disposition pour la fresque est de 155m<sup>2</sup>.

Hauteur 10,3m sur 15m de long.

Le mur est en béton avec une peinture enduite.

(cf. : photos et plan en annexes 1 et 2).

Les habitants et commerçants ont été impliqués dans la démarche. Une réunion publique a permis de dégager les thématiques souhaitées. Une commission analysera les offres proposées.

### **2 – Site d'implantation**

Le quartier du Bourg-sous-la-Roche est une ancienne commune à part entière qui a fusionné avec la Ville de La Roche-sur-Yon en 1964. Depuis 2018, le centre-ville de ce quartier a été entièrement réaménagé pour retrouver un esprit village avec notamment une grande place centrale dédiée à la vie de quartier, aux rassemblements et aux fêtes bourgaines. Le projet étant achevé depuis 2021, la volonté est donc de refléter ce renouveau avec la réalisation d'une fresque monumentale en plein cœur du Bourg, sur un bâtiment jouxtant la place.

### **3 – Descriptif de la commande**

Cet appel à projet artistique répond à plusieurs objectifs :

- Rendre visible l'art dans l'espace public
- Soutenir la création artistique
- Créer un marqueur visuel fort symbolisant le renouveau de ce quartier (récemment réhabilité).
- Susciter un rapport différent à l'art et au quotidien
- Créer un moment marquant dans la vie du quartier

L'artiste ou le collectif d'artistes peut y répondre de manière individuelle ou collective.

L'artiste ou le collectif d'artistes proposera une œuvre qui s'intégrera dans le paysage urbain et faisant écho à l'une ou plusieurs de ces thématiques, choisies par les habitants :

- Nature
- Fête
- Élan (impulsion, essor)

Le mode d'expression graphique est laissé à l'appréciation de l'artiste ou du collectif d'artistes (figuratif ou non). L'artiste ou le collectif d'artistes peut proposer une œuvre à partir d'une ou plusieurs techniques qui utilisera tout ou partie de la surface du mur (propriété d'ORYON).

**L'artiste ou le collectif d'artistes ne pourra faire qu'une seule proposition, les variantes ne sont pas autorisées.** Si plusieurs propositions sont transmises, l'offre ne sera pas analysée.

Des modifications non substantielles pourront être demandées de la part de la Ville (exemples : modification couleur, taille, ...) et si celles-ci n'excèdent pas 3 allers-retours.

L'œuvre devra être conçue pour être pérenne à compter de son installation. L'artiste ou le collectif d'artistes dont l'œuvre sera retenue s'engage à l'entretien de l'œuvre pendant au moins 1 an à compter de sa réalisation si la dégradation est liée à la technique ou aux produits utilisés.

#### **4 – Les attentes des habitants**

La cohérence entre l'œuvre proposée et son environnement est primordiale dans ce projet. Les bâtiments situés en face sont des résidences d'habitation. Les habitants ont une vue directe – et pour certains plongeante – sur le mur support de l'œuvre.

Les habitants ont fait le choix de thématiques citées précédemment. Ces thématiques symbolisent leur vie de quartier et leur environnement : à la fois conviviaux, dynamiques et dans lesquels la nature est essentielle. Ils ont également signifié leur souhait de couleurs douces, afin que l'œuvre s'intègre harmonieusement à la nouvelle place du centre bourg (minéral, végétal).

En cohérence avec l'implication des habitants et les enjeux du projet, l'artiste ou le collectif d'artistes veillera à être attentif à ces attentes.

Un temps convivial de rencontre entre l'artiste ou le collectif d'artistes retenu et les habitants et commerçants du quartier sera organisé au moment de la réalisation de l'œuvre.

#### **5 – Contraintes et spécifications**

Des commerces sont situés au rez-de-chaussée le long d'une coursive extérieure. Une casquette abrite les entrées des commerces. Un bandeau avec les enseignes des commerces surplombe la coursive. Cela réduit les perceptions depuis certains points de vue, notamment la partie basse du mur depuis la rue. À contrario, les fenêtres et balcons des immeubles d'habitations situés en face offrent une vue dégagée sur l'ensemble du mur.

L'artiste ou le collectif d'artistes devra prendre en compte les contraintes exposées ci-dessus.

#### **6 – Conditions de la commande**

##### **6-1. Conditions générales de la commande d'une œuvre murale**

L'intervention de l'artiste ou du collectif d'artistes sélectionné doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial de la Ville de La Roche-sur-Yon, en tenant compte de son environnement immédiat, de ses usages actuels et à venir.

Une convention de partenariat pour la réalisation d'une fresque murale viendra régir les modalités de réalisation de l'œuvre, tant sur les conditions financières, assurantielles, de l'obligation d'entretien de l'œuvre que de protection des droits d'auteur pour le projet sélectionné.

### **6-2. Droit à l'image de l'artiste et Droits d'Auteur**

Les photos et prises de vues de l'artiste ou du collectif d'artistes et de son œuvre éventuellement faites au cours de la réalisation sont autorisées par l'artiste ou le collectif d'artistes qui consent à donner son droit à l'image dans ce cadre. La convention de partenariat pour la réalisation d'une fresque murale signée avec l'artiste ou le collectif d'artistes viendra régir et détailler les modalités de propriété de l'œuvre. Celle-ci étant cédée de fait au propriétaire du mur, l'œuvre réalisée devient immeuble par destination. Les droits de représentation à des fins de promotion de l'œuvre sur les communications de la ville et les droits de reproduction de l'œuvre seront cédés et inclus dans le prix de la prestation facturée par l'artiste ou le collectif d'artistes.

### **6-3. Participation aux réunions de travail, de médiations et à la communication du projet.**

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à collaborer avec les services organisateurs de la Ville et à ce que lui/elle-même ou un représentant soit présent aux éventuelles réunions de travail, et de médiations organisées avec les habitants lorsque nécessaire. Il s'engage à fournir les éléments nécessaires à la communication du projet et à mentionner sur ses propres supports de communication le lieu de l'œuvre.

## **7 – Conditions financières**

Pour assurer ses missions, l'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné dispose d'un budget alloué, dans la limite du montant TTC entre **16 000 et 21 000 € TTC**.

Le paiement de la prestation comprend tous les frais inhérents à la réalisation de l'œuvre tels que prestation artistique, prestation administrative, tout frais technique (notamment matériel, préparation du mur, échafaudage ou nacelle pour la réalisation, transport, repas, hébergement éventuel, la peinture d'apprêt,..), la cession des droits de représentation et de reproduction, temps de présence aux réunions de travail et médiation.

Le cadre juridique, technique, et financier sera détaillé dans la convention qui sera établie avec l'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné.

Il est demandé au candidat un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives.

## **8 – Durée et délais d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est imposé.

- Diffusion de l'appel à projets : 15 mai 2023
- Date limite d'envoi des plis : 16 juin 2023 – 12 H 30
- Désignation du/des artistes retenu(s) : début juillet 2023 (date donnée à titre indicatif)
- Livraison de l'œuvre : septembre 2023 (période de réalisation à déterminer avec le prestataire)

## ARTICLE 2 – PROPOSITION ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du présent document marché et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

**Le signataire :**

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

engage la société ..... sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

**Le mandataire (1) :**

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

SIRET : ..... APE : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Organisme bancaire (**joindre RIB**) :

IBAN : .....

BIC : .....

Le candidat s'engage à réaliser les prestations prévues pour un montant de :

Montant HT : ..... €

Taux TVA : ..... %

Montant TTC : ..... €

Le candidat s'engage par ailleurs sur le délai de réalisation suivant : ..... jours calendaires.

Fait à .....,

Le .....,

Nom du signataire : .....

Qualité du signataire : .....

### Attestations sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur :

1. n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L 2141.1 à L 2141.11 du code de la commande publique ;
2. être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
3.  ne pas avoir recours à des salariés étrangers ;  
 avoir recours à des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221-2 du code du travail dont vous trouverez la liste jointe à l'appui de mon dossier de candidature.

### Notification par voie électronique :

En cours de procédure, j'atteste que l'adresse courriel liée au compte « marchés sécurisés » \* qui a servi au dépôt de mon offre est valide et qu'elle pourra être utilisée pour l'envoi de demandes complémentaires, ou de négociation (le cas échéant). Je ne pourrai élever aucune réclamation si je ne suis pas destinataire des notifications effectuées via ce mode de transmission.\*

Si je suis désigné attributaire ~~du marché~~, je souhaite recevoir le courrier de notification par recommandé électronique :

à l'adresse courriel du compte « marchés sécurisés » ayant servi au dépôt de mon offre \*

à l'adresse courriel suivante : .....

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

*\* Le candidat doit impérativement veiller à ce que l'adresse courriel liée au compte avec lequel il dépose sa candidature et son offre soit une adresse active et valide. Le candidat doit se prémunir contre une éventuelle absence de la personne propriétaire du compte de messagerie ainsi que des règles de filtrage de ses courriers indésirables (ou spam). Afin d'être certain de recevoir les notifications de marchés sécurisés, le candidat peut autoriser l'expéditeur suivant dans sa messagerie ou son anti-virus : [courriels-securises@atline](mailto:courriels-securises@atline).*

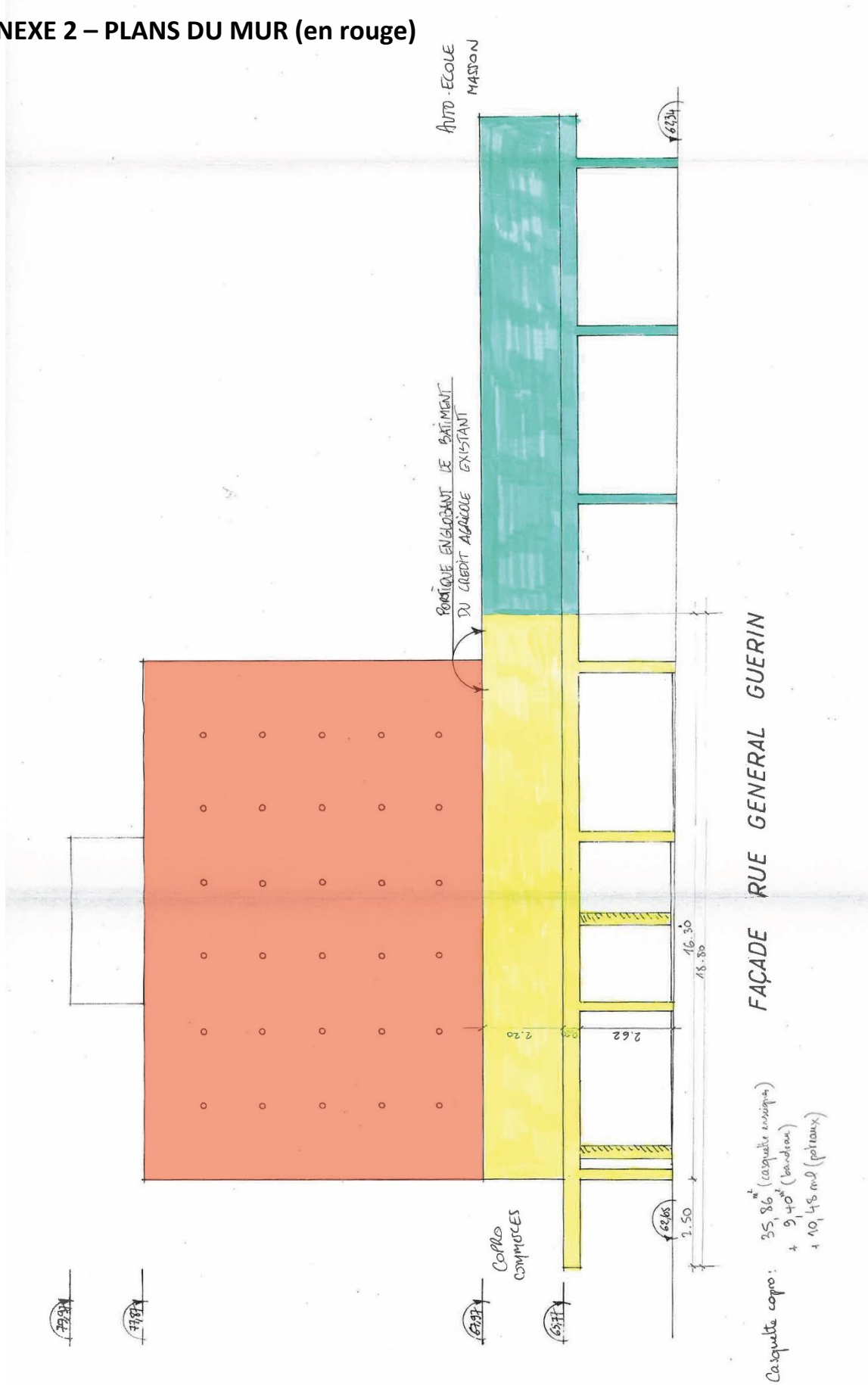
**ANNEXE 1 – PHOTOS DU MUR**

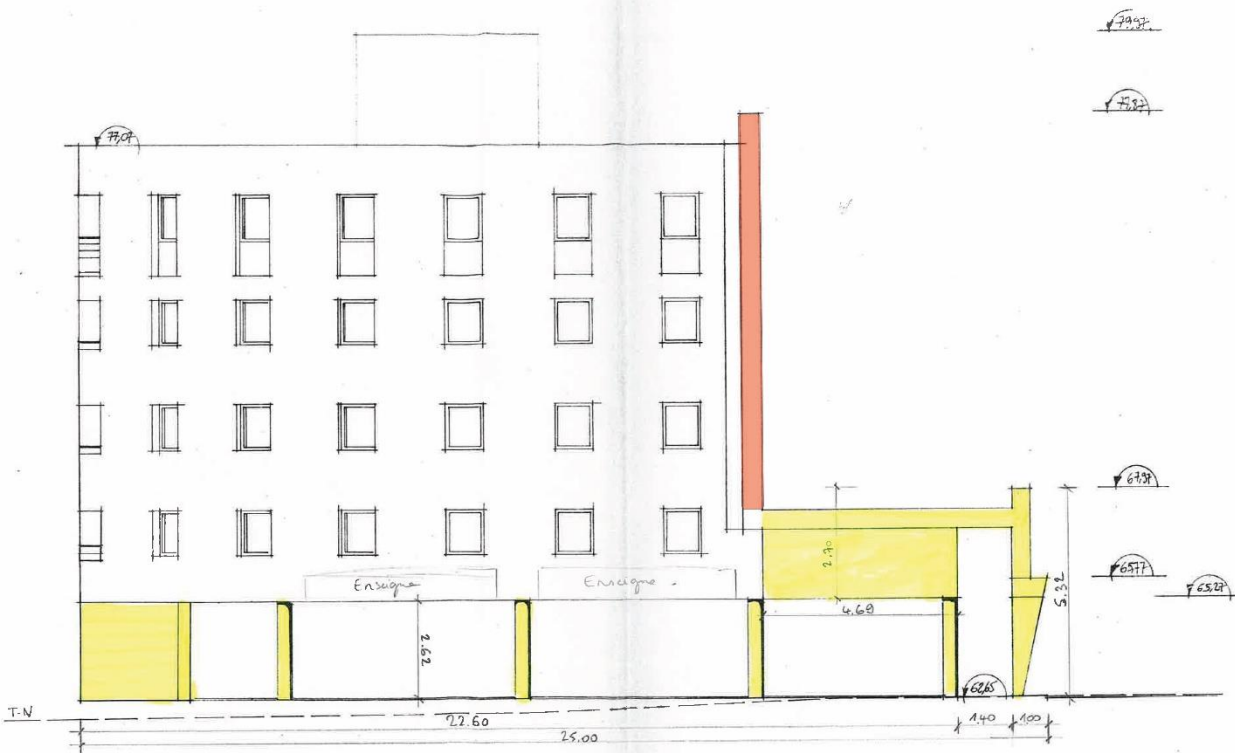






ANNEXE 2 – PLANS DU MUR (en rouge)





FAÇADE EST

Retombée maçonnerie = 12,66 m<sup>2</sup>  
 Potreau = 5,32 ml. (côté Guin)  
 Potreaux = 10,48 ml. (côté Place)  
 Bandeau enseigne = 17,91 ml

Coursive sous face rue Guin.  
 Lr 22,82 m<sup>2</sup> (habillage anso.6)  
 Coursive sous face place Michallet  
 Lr 25 m<sup>2</sup> (habillage anso.6)  
 Total = 47,82



FAÇADE OUEST

ECH 1/100